



## Retraite : pas-à-pas des démarches à effectuer par l'employeur territorial

	Gestion des comptes individuels retraite	Qualification des comptes individuels retraite	Estimation de la pension	Demande d'avis préalable	Liquidation de pension
Dans quel cas ?	Pour mettre à jour les carrières : modification ou création de période manquante	Pour vérifier et compléter les données carrière, pour communiquer aux agents des informations fiables	Pour obtenir des estimations de pension CNRACL à différentes dates de départ	Pour vérifier la date de d'ouverture des droits, déterminer les droits pour les enfants ou la durée d'assurance	Pour liquider la pension CNRACL
Comment ?	Sur Pep's : Carrière / comptes individuels retraite	Sur Pep's : Carrière / qualification de comptes individuels retraite	Sur Pep's : Droit à pension / estimation de pension	Sur Pep's : Droit à pension / demande d'avis préalable	Sur Pep's : Droit à pension / liquidation
Quand ?	Tout au long de la carrière de l'agent	5 ans avant la date d'ouverture des droits	2 ans avant la date d'ouverture des droits	3 à 12 mois avant la date de départ souhaité	3 à 6 mois avant la date de départ souhaité

09/06/2023